L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux—No. 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
SAMEDI MATIN, 11 SEPTEMBRE.

FEUILLETON.

JEAN DAGOURY.

SCÈNES DU PAYS BAS-NORMAND.

PAR CHARLES CANIVET.

XXII.—Suite.

Il n'y avait pas jusqu'au chant des coqs qui ne redoublassent sa terreur, jusqu'aux aboiements des chiens qui ne semblassent le poursuivre de droite et de gauche; et il prenait pour bruit d'une troupe en marche le roulement éloigné des charriots le long des chemins creux.

Vint un moment où la terreur le saisit à ce point qu'il se mit à chanter, comme les enfants qui ont peur la nuit; mais sa voix tremblait, et parfois les notes s'arrêtaient et ne pouvaient franchir ses lèvres.

N'ayant plus même la force de se rendre compte de ses actions, il entonna à gorge déployée un refrain du pays qu'il avait jadis arrangé à sa manière, au temps de ses amours, en y intercalant le nom de sa cousine, et ce tour de force d'imagination lui avait causé une satisfaction des plus profondes.

Et, le long de la rivière, il s'en allait chantant:

Ah! Jeanne, les pommes sont mûres,
Il faut les rentrer au pressoir!
Allons nous barbouiller de mûres,
Dans les buissons, jusqu'à ce soir.

C'est un beau temps pour la cueillette.
Et j'ai, dans mes paniers remplis,
Bien des baisers et bien des fruits
Pour ma Jeanne, pour ma Jeannette....

Là il s'arrêta et l'écho répéta distinctement: Jeannette!

La terreur le cloua sur place, immobile, et il ne put s'empêcher de soulever sa casquette, comme si ses cheveux, qui se dressaient, l'eussent repoussée d'eux-mêmes; et il se mit à courir de toutes ses forces, si bien qu'ayant rencontré une pierre sur sa route, il trébucha, tomba, et la crainte le retenant couché sur le sol, il demeura quelques instants sans mouvement. Enfin, il se releva, non sans jeter en arrière ses regards inquiets.

Lorsqu'il atteignit la grande route, il poussa un long soupir de soulagement et faillit se jeter sous une voiture qui descendait le pont au trot d'un cheval poussif.

Une voix en sortit qui lui demanda à quelle distance on se trouvait de Valognes.

Il ne répondit même pas et s'élança de nouveau dans le chemin qui conduisait à la ferme, lorsqu'en passant au pied du mur qui fermait le cimetière, il se heurta violemment contre un homme qui venait en sens inverse. Il reconnut un de ses valets de ferme. Alors il se trouva plus à son aise, n'étant plus seul, ce qui ne l'empêcha pas de le saisir par le bras avec violence:

—Nicaise, lui dit-il, n'entends-tu rien, Nicaise?

Mais il reprit bientôt une partie de son sang-froid, et s'asseyant au bord du chemin, sur un tas de pierre qui se trouvaient là pour l'entretien de la route, il se couvrit le visage à deux mains et se mit à pleurer.

L'autre tourmentait son bonnet de coton et ne savait que dire, lorsque Dagoury se releva et reprit sa route en s'essuyant les yeux, sans prononcer une parole. Seulement au bout de quelques pas, quand il se trouva en face du porche de l'église, il s'arrêta et se colla le visage contre la grille qui fermait le cimetière; puis saisissant par le bras le paysan qui le suivait comme un chien:

—Nicaise, lui dit-il, crois-tu que les morts reviennent?

Le valet de ferme roulait des yeux étonnés.

—Rentrez, maître, vous avez la fièvre, et la nuit se fait froide. C'est un bien grand malheur, ajouta-t-il philosophiquement, mais quand vous en feriez du mal!

—Tu as raison, reprit Dagoury, rentrons, mais ne m'abandonne pas, Nicaise.

Au fond de sa conscience, une voix se faisait entendre, impitoyable, et, en ce moment même où il savait le cadavre de son père étendu là-bas sur la terre, il se disait qu'infailliblement on le trouverait, qu'on l'enterrerait là, dans ce cimetière maudit, et qu'il ne pourrait plus jamais passer par là le soir sans voir un grand fantôme blanc le regardant par dessus la muraille grise.

Et le paysan, qui ne voyait dans cette sombre préoccupation de son maître que la grande douleur d'un fils, ne savait comment s'y prendre pour y faire diversion, et cherchait à l'entraîner du côté de la ferme sans pouvoir prononcer une parole.

XXIII

Malgré toute la satisfaction que lui causait le résultat obtenu, Mesnilgrand, une fois sorti de chez le notaire, ne se jugea pas plus avancé.

Maître Dagoury avait fait un testament, c'était clair; mais il avait aussi bien pu le défaire, soit qu'il eût eu l'envie d'en modifier quelque clause, soit pour tout autre motif dont il n'avait à rendre compte à personne. En se mettant en route, Mesnilgrand n'avait point pensé à cela; il s'était dit que le témoignage de Me Gahmont suffirait à faire atteindre le coupable, sans songer que Dagoury avait pu dicter postérieurement ses dispositions testamentaires à un autre notaire, ou, ce qui était déjà bien plus probable, remettre du jour au lendemain après avoir anéanti le premier testament, en se disant: "Bah! j'ai bien le temps!"

Cependant c'était un indice, et dans l'idée de Mesnilgrand il lui semblait qu'un homme habile pourrait en tirer un grand parti. Il résolut donc de laisser passer quelques jours, dans le cas où un nouvel incident se produirait qui put le mettre sur la voie; sinon, ce temps passé, il irait tout droit au parquet de Valognes exposer ses soupçons à l'aide desquels la justice pourrait peut-être procéder à une nouvelle enquête.

En se faisant mentalement toutes ces réflexions, il atteignait Négreville, lorsque, à cent mètres du pont, il aperçut Tintin, qui, assis sur l'herbe, les deux jambes pendantes dans le fossé, mordait à belles dents dans un gros morceau de pain bis légèrement enduit de beurre.

Depuis la mort du fermier, le podagre semblait avoir reporté sur Mesnilgrand le dévouement qu'il montrait jadis pour son sauveur; il est vrai de dire que le moulin lui était ouvert comme autrefois la ferme, et que le meunier méritait au moins la reconnaissance de l'estomac. Quand Mesnilgrand passa, Tintin lui souhaita le bonjour, et porta la main aux bords de son chapeau graisseux.

—Eh bien, l'homme, dit le meunier, te voilà qui dévores comme si tu avais faim!

—J'ai toujours faim, monsieur, répondit le pauvre hère, car il me faut souvent rattraper le temps perdu.

—Ah! bast, reprit Mesnilgrand avec bonne humeur, si le repas est frugal n'as-tu pas une belle nappe et un beau toit: cette herbe toute verte et ce ciel tout bleu! Bien des riches ne pourraient en dire autant.

—Oh! pardon, monsieur, dit Tintin, ils le pourraient bien s'ils le voulaient, car la route est à tous.

—Et l'argent n'est pas de même, n'est-ce pas, vieux? dit en riant Mesnilgrand. Allons, debout, l'homme, ajouta-t-il; j'ai une faim de tous les diables, jette ton pain noir et ton beurre rance, ce sera pour les oiseaux; tu peux bien faire la charité une fois en ta vie. Allons, viens à l'auberge: une bonne omelette au lard et une livre de pain blanc te vaudront mieux que cela. En route!

Le mendiant ne se le fit pas dire deux fois, et ils se dirigèrent vers l'auberge. Tintin marchait avec des soubresauts grotesques, car Mesnilgrand avait un pas qu'il n'était pas aisé de suivre.

La préparation du déjeuner ne fut pas longue: Gertrude apporta l'omelette fumante sur la table, puis un pot de cidre et deux tasses. Mesnilgrand et Tintin s'assirent l'un en face de l'autre, et c'était plaisir de voir ce dernier dilater ses narines pour aspirer plus à son aise le parfum de l'omelette dorée.

Ils étaient à peu près à la moitié de leur repas lorsque Dagoury entra, la démarche hésitante et la figure enluminée. La présence des deux convives parut lui être désagréable, car il absorba précipitamment un grand verre d'eau-de-vie et partit, non sans jeter sur eux un regard de colère.

—Il croit m'effrayer, ma parole d'honneur, dit Mesnilgrand. Tiens, l'homme, ajouta-t-il en frappant un grand coup de poing sur la table, si je ne craignais que le bon Dieu..., il y a bons jours que j'aurais écrasé cette vermine.

—Allons, monsieur Mesnilgrand, dit Gertrude, on sait où le bât vous blesse; maître Jean Dagoury vant bien un autre homme et vous êtes tous contre lui.

Et la jolie servante rougit tout en lançant cette pointe, car elle avait tout fait jadis pour que Mesnilgrand la remarquât, et elle se vengeait ainsi de son indifférence.

C'est toujours comme cela quand on a des malheurs, continua la vieille aubergiste, dans un coin.

—Suffit, la mère, interrompit rudement le meunier; vous ne savez ce que vous dites, et dans peu j'espère vous en apprendre de belles.

Et ils sortirent. Tintin accompagna le meunier, histoire de remplir sa blague, car il savait que Mesnilgrand avait toujours au moulin une ample provision de tabac anglais que lui procuraient les fraudeurs de Carteret et de Portball.

En passant devant la ferme, ils levèrent tous deux la tête vers la fenêtre où Tonnette travaillait d'habitude. Elle était close, et les rideaux hermétiquement baissés.

Mesnilgrand se rappela qu'il ne l'avait pas aperçue depuis huit jours.

Dans l'état d'exaspération alcoolique où en était arrivé Dagoury, toutes les suppositions étaient possibles, et le meunier ne se faisait pas faute d'en faire.

Pour lui, Tonnette, maltraitée, frappée, torturée, était séquestrée dans sa propre demeure par cet homme continuellement ivre, et barricadée de telle sorte que ses plaintes, que ses cris ne pouvaient arriver au dehors.

Il avait l'envie, presque irrésistible, de pénétrer dans la ferme, de la fouiller, de fond en comble, d'enlever Tonnette, de tuer Dagoury, si le hasard mettait celui-ci sur son chemin; mais, raisonnable et bon comme il l'était, il ne tardait pas à se convaincre qu'à la violence il fallait préférer la patience, quoiqu'il sentit sa colère prête à éclater à tout instant.

Le mendiant marchait toujours près de lui, réglant son allure sur les pas inégaux de Mesnilgrand, et restant muet devant cette préoccupation dont il devinait peut-être la cause.

Seulement, une chose qu'ils ne pouvaient connaître ni l'un ni l'autre, que nul ne connaissait, sauf Dagoury et le personnel de la ferme peut-être, s'était passée depuis huit jours: Jeanne avait disparu. Où était-elle? Dagoury lui-même l'ignorait, et son exaspération s'en trouvait centuplée.

La seule consolation qui restât à la jeune femme de Dagoury au milieu des tourments quotidiens qui l'accablaient, c'était la prière et l'aumône. Dagoury ne s'opposait point à cela dans le principe, et le vieux desservant s'était pris pour cette infortunée d'une affection toute paternelle; nous avons vu d'ailleurs dans quels termes elle l'appréciait dans sa lettre à Lucile Florival.

C'était un prêtre austère, bon jusqu'au fond de l'âme, un de ces hommes désintéressés, comme on en rencontre encore fréquemment dans le clergé des campagnes, dont ils sont la Providence. Charitable comme un apôtre, avec son modeste traitement il trouvait moyen de soulager bien des misères; aussi sa soutane était-elle rarement renouvelée; mais peu importait à l'abbé Dumutel. Une soutane neuve représente une certaine quantité de morceaux de pain, et quand les trous de la sienne devenaient par trop larges, la vieille Marianne, la servante du presbytère, savait trouver dans un coin ou dans l'autre quelque morceau d'étoffe, noire ou à peu près, pour les réparer, de sorte qu'à la fin la soutane, après avoir été d'abord tournée et retournée, n'était plus faite que d'une foule de petites pièces cousues les unes aux autres; si bien qu'un jour l'évêque en tournée pastorale n'avait pu s'empêcher d'en faire la remarque un peu vivement, ce qu'il regretta aussitôt, car il savait que chaque pièce du vêtement représentait une misère soulagée.

(A continuer.)

EDITION HEBDOMADAIRE DE L'ABEILLE

Nous publions régulièrement, le samedi matin, une édition hebdomadaire renfermant toutes les matières,—littéraires, politiques et autres,—qui ont paru, pendant la semaine, dans l'*Abeille* quotidienne. Cette édition, complète sous tous les rapports, est fort utile aux personnes qui ne peuvent acheter le journal tous les jours, ou qui désirent tenir leurs amis ou correspondants européens au courant des affaires de la Louisiane. Nous la vendons sous bande dans nos bureaux à raison de 10 cts. le numéro.

Taux du port de lettres, etc. pour les Etats-Unis.

Voici les taux du port des lettres, etc. pour les Etats-Unis.

N. B.—Tout ce que transporte la malle (excepté les journaux envoyés à des abonnés, d'un bureau de publication connu) doit être affranchi d'avance par des timbres.

Une lettre sur laquelle un port est payé en plein, mais sur laquelle un port additionnel peut être exigé, sera expédié lorsqu'elle aura été déposée à un bureau de poste, mais il sera dit sur la lettre que le reste du port devra être perçu sur livraison. Si le port n'est point payé ou si moins qu'un port plein est payé, la lettre sera envoyée au bureau où sont déposées les lettres non réclamées. Si, par inadvertance, elle arrive à destination, elle paiera, sur livraison, le double du port. "Un port plein signifie trois cents."

Dans les grandes villes, dans les districts qui touchent à de grands centres de population et ayant deux (ou davantage) bureaux de poste à une distance de trois milles l'un de l'autre, toute lettre déposée à l'un de ces bureaux et adressée à une localité dans les limites de livraison d'un autre de ces bureaux, laquelle lettre aura été affranchie par inadvertance par le paiement du port local seulement, pourra être expédié, mais le reste du port devra être perçu sur livraison.

Si des articles qui doivent payer différents taux de port sont envoyés dans un seul paquet, le taux le plus élevé devra être payé sur tout le paquet, mais deux (ou davantage) différents articles devant payer le même port peuvent être envoyés dans le même paquet sur paiement de ce taux sur le paquet entier.

Les articles suivants sont exclus des malles: les liquides, les poisons, le verre, les matières explosives; les livres, les brochures, les tableaux et autres publications obscènes ou indécentes: toutes lettres sur les enveloppes desquelles et toutes les cartes postales sur lesquelles des épithètes grossières sont écrites, imprimées ou gravées, sur lesquelles des devises déloyales sont imprimées ou gravées; tous les articles qui, par leur forme ou leur nature, sont susceptibles de détruire, défigurer ou mutiler le contenu des sacs de la malle ou toute personne employée au service de la poste.

Il n'est pas permis aux maîtres de poste de faire crédit ni de faire une livraison avant que tout le port soit payé.

Première classe.

Sur les lettres, les paquets cachetés, écritures ou écritures partielles (excepté les manuscrits de livres et les épreuves corrigées passant des auteurs aux éditeurs et excepté les lettres locales); sur tous les imprimés marqués de manière à donner des informations autres que celles données par les imprimés primitifs, (excepté la correction d'erreurs typographiques); sur toutes choses ne devant pas payer le port de lettres mais qui sont enveloppées ou attachées de telle sorte que les maîtres de poste ne peuvent les examiner sans en détruire l'enveloppe; sur tous les journaux, magazines et revues envoyés, par les éditeurs aux abonnés et renfermant quelque ce soit autre que des suppléments bona fide, des comptes ou des reçus d'abonnement; sur tous les paquets ne devant pas payer de port mais dans lesquels sont cachés des lettres, etc., qui doivent payer le port—3 cents pour chaque demi once ou fraction d'once. Le poids des paquets est limité à quatre onces.

Sur les lettres locales déposées à des bureaux où la livraison est gratuite, par des porteurs, n'est pas établie, un cent par demi once ou fraction d'once. Le poids des paquets est limité à quatre onces.

Deuxième classe.

N. B.—Cette classe comprend tous les journaux, magasins et revues imprimés et émis à des époques annoncées, d'un bureau de publication connu, adressés à des abonnés réguliers.

Affranchissement.

Sec. 5. Qu'à partir du 1er janvier 1875 sur tous les journaux et publications périodiques expédiés, par la malle, d'un bureau connu ou d'une agence de nouvelles, et adressés à des abonnés réguliers ou des agents de nouvelles, le port sera comme suit: sur les journaux et les publications périodiques paraissant toutes les semaines et plus souvent, deux cents par livre et une fraction de livre: moins souvent, trois cents par livre et une fraction de livre—pourvu que rien dans la présente loi ne soit interprété de manière à changer ou amender la section 99 de la loi intitulée "loi pour reviser, consolider et amender les lois qui ont trait au département du bureau de poste", et approuvée le 8 juin 1872.

Sec. 6. Qu'à dater du 1er janvier 1875 sur réception des dits journaux et publications périodiques au bureau de poste, ils seront pesés ensemble et le port en sera payé par un timbre spécial adhérent qui sera fourni par le maître de poste-général, lequel timbre sera apposé au dit paquet ou au sac qui le contiendra, ou sur un mémorandum constatant le dit paiement, ou autrement, ainsi que décidera le maître de poste général.

Sec. 7. Que les journaux dont un exemplaire à chaque abonné résidant dans les limites du comté où le dit journal est imprimé et publié en partie ou en totalité, passeront franc de port, mais les dits journaux ne seront pas livrés au bureau de porteurs de lettres ni ne seront distribués par les porteurs, à moins de paiement de port ainsi que l'exige la loi.

Troisième Classe.

Tout ce qui appartient à la troisième classe doit être payé d'avance et en plein.

N. B.—Le paiement doit se faire, d'avance, en timbres, et le poids ne doit pas excéder celui que prescrit la loi, (c'est-à-dire, quatre livres.) Les paquets pesant plus que le poids prescrit ne passeront point par la malle.

Sur les brochures, les publications faites de temps en temps, les journaux, revues et magasins passagers; les petites affiches, les affiches, les feuilles de musique, les circulaires non cachetées, les prospectus, les manuscrits de livres et les épreuves, les cartes imprimées, les mappes, les lithographies, les impressions, les lithographies chromo, les gravures, les semences, les boutures, les bulbes, les racines—1 cent pour chaque deux onces ou fraction d'once. Le poids des paquets est limité à quatre livres.

Sur les livres—1 cent pour chaque deux onces ou fraction d'once. Le poids des paquets est limité à quatre onces.

Sur les circulaires non cachetées, les journaux passagers ou adressés à des abonnés réguliers—excepté les journaux hebdomadaires, qui peuvent être livrés aux abonnés sur paiement, d'avance, de taux trimestriels réguliers, et sur les publications périodiques dont le poids n'excède pas deux onces—quand ces journaux, etc., sont déposés à un bureau de porteurs de lettres, pour livraison par le bureau ou ses porteurs—1 cent chacun.

Sur les publications périodiques de deux livres, quand elles sont déposées à un bureau de porteurs de lettres pour livraison par le bureau ou par des porteurs: 2 cents chacun.

LA LOI NOUVELLE SUR LES IMPOTS

Voici le texte de la nouvelle loi adoptée par le Congrès sur les impôts, avec les amendements qui y ont été introduits par la Chambre.

Article 1er.—A partir de la promulgation de la présente loi, il sera perçu sur les spiritueux distillés à l'avenir dans les Etats-Unis une taxe de quatre-vingt-dix cents par gallon contenant 50 degrés d'alcool, ou par gallon ordinaire si la liqueur contient moins de 50 degrés.

Cette taxe sera payée par le distillateur, le propriétaire ou le détenteur des spiritueux avant leur enlèvement de l'entrepôt attaché à chaque distillerie.

La partie de l'article 3,251 des *Revised Statutes* des Etats-Unis qui ne s'accorde pas avec la présente disposition est abrogée.

Article 2.—L'article 3,368 des *Revised Statutes* est modifié ainsi qu'il suit: rayer les mots "vingt cents la livre" et les remplacer par les mots "vingt-quatre cents la livre." En même temps, l'article 3,394 des *Revised Statutes* est amendé par la substitution du mot "six" au mot "cinq" partout où il se trouve et par la substitution du mot "soixante-quinze" au mot "soixante."

N. B.—Cette disposition fixe à 24 cents la livre l'impôt sur le tabac, à $6 par mille la taxe sur les cigares et à $2.75 par mille la taxe sur les cigarettes.

Toutefois l'accroissement d'impôt stipulé par le présent article ne s'appliquera pas au tabac, aux cigares ou aux cigarettes sur lesquelles la taxe fixée par la loi existante aura été payée au moment de la promulgation de la présente loi.

ARTICLE 3.—Il sera perçu sur les mélasses, les mélasses concentrées, les déchets de sucrerie, les sirops de jus de canne, les melados et les sucres classés d'après l'étalon hollandais de couleur, à leur importation des pays étrangers, un droit additionnel égal à vingt-cinq pour cent des droits qui sont maintenant imposés par l'article 2,504 des *Revised Statutes* sur les différentes classes d'articles désignés ci-dessus.

Le melado concentré ou *concreto* sera à l'avenir classé comme sucre et paiera les droits suivant l'étalon hollandais de couleur; et le melado sera défini comme un article obtenu pendant la fabrication du sucre, c'est-à-dire du jus de canne cuit jusqu'au point de devenir du sucre, mais contenant tout le sucre et toute la mélasse produits par l'ébullition, sans avoir été l'objet d'aucune clarification.

Tout produit de la canne à sucre importé dans des sacs, des nattes, des paniers et non dans des caisses ou barils sera considéré comme sucre et taxé en conséquence.

Il est prescrit en outre que le *drawback* sur le sucre raffiné destiné à l'exportation qui est autorisé par l'article 3,019 des *Revised Statutes*, sera diminué d'un pour cent seulement. Le montant de cette réduction sera retenu par les Etats-Unis.

Article 4.—Est abrogée la partie de l'article 2,503 des *Revised Statutes* qui porte que quatre-vingt-dix pour cent seulement des divers droits imposés sur certains articles d'importation par l'article 2,504 seront perçus. Les divers droits établis par le dit article 2,504 seront perçus sans réduction des dix pour cent dont il est parlé dans l'article 2,503.

ARTICLE 5.—L'accroissement de droits décrété par la présente loi ne s'appliquera à aucune marchandise embarquée sur des navires et se trouvant en route pour les Etats-Unis à la date du 16 février 1875; il ne s'appliquera pas non plus aux marchandises en dépôt dans les entrepôts et les magasins publics à la date de l'adoption de cette loi.

ARTICLE 6.—Aucun des articles de la loi du 8 février 1875 ne sera interprété de manière à imposer un droit sur les étamines à bluter admises précédemment en franchise ou à exiger l'emploi de timbres mobiles sur les livrets de caisses d'épargne lors de l'enregistrement des sommes versées.

VAPEURS.

Pour l'été.

Mandeville et la Nile-Orléans. Steamers de la malle des Etats-Unis.

Pour Mandeville, Louisbourg, Madisonville et Covington,

Le beau steamer, fin marcheur,

CAMELIA,

capitaine Wm. Hanover, partira, ainsi qu'il est dit ci-dessus, le LUNDI et le JEUDI, à l'arrivée du convoi de dix heures et demie du matin; le MARDI à l'arrivée du convoi de 4 heures de l'après-midi; le VENDREDI et SAMEDI, à l'arrivée du convoi de 4 heures de l'après-midi; le DIMANCHE, à l'arrivée du convoi de 7 heures et demie du matin. Le LUNDI et le JEUDI, il ira jusqu'au "Old Landing" sur la rivière Tchefuncta, pour Covington. Retour: il quittera "Old Landing" le MARDI et le VENDREDI à 6 heures du matin. Madisonville tous les matins, le DIMANCHE et le MERCREDI soir.

Des excursions régulières auront lieu. Le steamer partira d'ici DIMANCHE matin, à l'arrivée du convoi de 7 heures et demie, le MERCREDI matin à l'arrivée du convoi de 9 heures, et sera de retour le soir du même jour.

Il ne sera positivement pas reçu de fret après le départ du convoi qui précédera celui à l'arrivée duquel le steamer doit partir.

Ces voyages seront réguliers à moins de mauvais temps ou de basses eaux.

C. M. SORIA,
14 mai— Aux Nos 18 et 20 de la rue de l'Union.

Excursion régulière du Dimanche, et du Mercredi.

Pour Mandeville, Louisburg et Madisonville.

Le beau steamer à basse pression et de la Malle des Etats-Unis,

CAMELIA,

Capitaine Hanover, fera régulièrement, le DIMANCHE et le MERCREDI, des excursions aux susdites villes.

Il partira de Lac-tous les DIMANCHES, à l'arrivée du convoi de 7 heures et demie du matin, et le MERCREDI à l'arrivée du convoi de 9 heures du matin, sera de retour le soir du même jour à temps pour prendre le convoi de SIX heures et demie du soir pour la ville.

Prix $1 aller et retour.

Pour plus de détails, s'adresser à
C. M. SORIA, Agent,
25 avril—6m Au No 26 de la rue de l'Union.

Le restaurant et la buvette aux prix de la ville, tenus par E. FRAPART.

Nouvelle-Orléans et Grand-Ecore Packet. Jour de départ, tous les samedis, à 5 P. M.

Pour Fort de Russey, Barbin, Norman, Alexandrie, la Rivière aux Cannes, Montgomery, Grand Ecore ainsi que tous les débarcadères intermédiaires, le beau steamer

C. H. DURFEE,
R. SINNOTT, capitaine; GEO. C. HAMILTON, commis. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
N. M. CARTER, 33 rue du Camp.
HITE & CARLIN, 4 rue Tchoupitoulas.
BRITTON & EPPLER, 106 rue Commune.
ADAMS & WORK, 9 Commercial Place.
24 déc—

POUR LES OPELOUSAS. Départ, tous les Samedis, à 5 h. P. M.

Pour Washington, Port Barré, Simmsport, Churchville et tous les débarcadères de la rivière Atchafalaya et du Bayou Courtableau. Le bateau à vapeur

FLETA.

C. C. Picket, capitaine. A. Meyer, commis. Il prendra du fret et des passagers pour tous les débarcadères du Bayou des Glaises, ainsi que du fret pour la Côte.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à HITE & CARLIN, No. 4 de la rue Tchoupitoulas. LOW & McPEACKE, No 48 de la rue du Camp. 11 sept—

OPELOUSAS. Départ régulier tous les Mercredis à 5 h.

Pour Washington, Opelousas, Port Barré, Simmsport, Churchville et tous les débarcadères sur l'Atchafalaya et du Bayou Courtableau.

BERTHA.

W. Burton, capitaine. T. Jobin, commis.

Ce bateau laissera la Nile-Orléans comme il est dit ci-dessus, prenant du fret et des passagers pour tous les atterrages du Bayou des Glaises, faisant sa jonction avec le bateau A. Minnie de Simmsport.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à BRITTON & EPPLER, No 106 de la rue de la Commune.

Tout fret pour la Bayou des Glaises sera décar qué à Simmsport ou Big Bend Landing.

Paquebot de la Nile-Orléans, de la côte et de Baton-Rouge.

Départ tous les MERCREDIS et SAMEDIS, à 5 heures P. M. Le nouveau bateau à vapeur

ST. JOHN,

Capitaine JAS. P. McELROY, Commis F. BERGERON.

Il descend tous les LUNDIS et VENDREDIS, le jour. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

E. O. MELANCON, No 20 de la rue du Canal

P. S.—Le bateau commencera le service MERCREDI, 1 août. Le taux de fret est le même que celui de tous les autres bateaux qui font le même service. 28juil—3m

ARRANGEMENT D'ETE.

Paquebot semi-hebdomadaire, régulier de Baton-Rouge, Plaquemine et la Côte.

Le bateau à vapeur

LESSIE TAYLOR,

Capitaine Allen Jumel, Chas. A. Brusle, commis, partira de la Nouvelle-Orléans les MERCREDIS, à Midi, et tous les SAMEDIS, à 5 heures P. M. Retour: il partira de Baton-Rouge tous les JEUDIS et tous les DIMANCHES soir.

Ce bateau prendra du fret à un tarif aussi bas que n'importe quel bateau sur cette ligne. 12 mai—

Paquebot de la côte et de Lafourche jusqu'à Thibodeauxville.

Deux voyages réguliers par semaine, le bateau à vapeur fin marcheur.

KATE DICKSON,

U. D. TERREBONNE, capitaine. Claiborne DUGAS et J. B. LANDRY, Commis.

Jours de départ tous les Mercredis et Samedis à 5 heures P. M. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à TERREBONNE, rue Conti, No 30.

Le KATE DICKSON fera son premier voyage SAMEDI prochain, le 28 courant. 25 août—1m

Paquebot de la Côte et de Lafourche, jusqu'à Thibodauxville.

Deux fois la semaine. Pour la Côte et Lafourche. Le bateau à vapeur

BERTHA BRUNER,

Capitaine Jos. Dalferes. N. L. Dupuis et N. Dalferes Commis.

Départ de la Nouvelle-Orléans, tous les LUNDIS et tous les JEUDIS à 5 heures P. M.

Retour: il partira de Donaldsonville, les MERCREDIS et DIMANCHES matin, il descendra la côte le jour.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord et à B. RIVET, 30 rue Conti.

15 juillet—1an

Pour la Côte au-dessus de la ville.

La Nouvelle-Orléans, la côte et le débarcadère du Couvent et le White Hall Saw Mill.—Trois fois par semaine.—Le bateau à vapeur

W. J. POITEVENNT.

Capitaine J. A. Ruis; commis E. M. Valette et S. Hébo, Partira de la Nouvelle-Orléans, tous les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS à 10 heures du matin. Il sera de retour les MERCREDIS, VENDREDIS et DIMANCHES pendant le jour.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à W. J. COMAUX, 29 rue Conti.

Pour la côte au-dessus de la ville.

La Nouvelle-Orléans, la côte et le débarcadère du couvent, 2 fois par semaine. Le bateau à vapeur

FAVORITE,

Capitaine C. R. EAGOT. Partira de la Nouvelle-Orléans tous les mardis et vendredis à 10 heures du matin, il sera de retour les mercredis et samedis. Il y aura un commis au landing pour recevoir le fret.

Pour fret ou passage s'adresser à bord. 29 août—1m

PAQUEBOT DE LA MALLE.

Pour port Eads et la Côte, au-dessous de la ville.

Départ, tous les LUNDIS, MERCREDIS et VENDREDIS, à 10 heures du matin.—Pour Buras, et les débarcadères intermédiaires, et tous les mercredis prolongeant sa course jusqu'à Port Eads et les vendredis jusqu'à Pilot-Town. Le beau bateau à vapeur

IBERIA.

Capt. Geo. A. Sheldon, Commis, Jno M. Conkey

Pour fret ou passage, s'adresser au No 26 de la rue Carondelet, bureau de la Compagnie M. M. T.

VAPEURS

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.

PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS.

LIGNE POSTALE

DE NEW-YORK AU HAVRE.

Les splendides bâtiments de cette ligne favorite partiront comme suit de l'embarcadère No 50 Rivière du Nord en passant plus au Sud que toutes les autres lignes.

VILLE-DE-PARIS, Lachesnez, samedi, 4 sept.
AMERIQUE, Pouzols, samedi, 18 septembre.
PEREIRE, Danré, samedi, 2 octobre.

PRIX DU PASSAGE en OR (y compris le vin) Première cabine, extérieure $120. intérieure $110—Seconde $72—Troisième $40.—Entrepont, $26 avec aménagements hors ligne et tout le nécessaire, sans frais supplémentaires. Billets aller et retour à prix réduits.

GEO. MACKENZIE,
Agent, 55, Broadway, New-York,
ou à L. GRAND, Agent,
sept—1m Gallier Court Lettre H. N. O.

BREME.

Compagnie de Vapeurs du Lloyd de l'Allemagne du Nord,

Faisant le service entre BREME et la NOUVELLE-ORLEANS, avec escale au Hâvre, à Southampton et Havane.

Les vapeurs de la Compagnie du LLOYD DE L'ALLEMAGNE DU NORD

Partiront comme ci-dessous:

	De Brême.	de la Nile-Orls.
Hannover	15 sept.	17 oct.
Frankfurt	13 oct.	14 nov.

Les jours de départ subséquents seront annoncés plus tard.

En partant de Brême, les steamers touchent au Hâvre et à la Havane; et dans le voyage de retour, ils touchent à la Havane et à Southampton, pour embarquer et débarquer les passagers et le fret.

PRIX DU PASSAGE

De Brême, Southampton ou le Havre—à la Havane ou à la Nouvelle-Orléans:

Chambres .... $150 en or.
Entrepont 40

De la Nouvelle-Orléans ou de la Havane à Southampton, Londres, au Hâvre ou à Brême:

Chambres .... $150 en or.
Entrepont 45

De la Nouvelle-Orléans à la Havane:

Chambres .... $25 en or.
Entrepont 15

Des billets de passage de Brême, Southampton ou le Hâvre, pour la Nouvelle-Orléans, sont délivrés par les soussignés.

Pour plus de détails, s'adresser à
ED. F. STOCKMEYER & CO., Agents,
8 août—1an Au No 42 de la rue de l'Union.

Steamers de la ligne White Star,

Pour Queenstown et Liverpool,

Transportant la Malle des Etats-Unis,

Steamers neufs et puissants, partant de New-York le SAMEDI, de Liverpool le JEUDI et faisant escale à Cork Harbor en allant et en revenant.

REPUBLIC, Samedi, 4 sept., à 7 30 A. M.
BRITANNIC, Samedi, 11 sept., à 2 P. M.
GERMANIC, Samedi, 18 sept., à 7 A. M.
ADRIATIC, Samedi, 25 sept., à 2 P. M.
CELTIC, Samedi, 2 oct., à 6 30 A. M.
BALTIC, Samedi, 9 oct., 12 30 P. M.
BRITANNIC, Samedi, 16 oct., 6 A. M.
GERMANIC, Samedi, 23 oct., 1 P. M.

Du White Star Dock, Pier 52, North River. Ces steamers, les plus fins marcheurs, sont de grandeur uniforme; il n'en est pas qui soient mieux disposés. Le salon, les chambres, le fumoir et les chambres à bain se trouvent au milieu des steamers, où le bruit se fait le moins entendre, où les passagers sentent le moins le mouvement et ont un comfort qu'on n'avait pas encore obtenu en mer.

PRIX—Salon, $80 et $100, or: pour le retour, $175 or. Entrepont à bas prix.

Traites de 1 livre sterling et au-dessus.

Pour l'examen des plans et autres renseignements, s'adresser aux bureaux de la Compagnie, No 19 Broadway, New-York, ou à

A. K. MILLER & Co., Agents,
No 86 de la rue Carondelet, Nile-Orléans.

Des billets se vendent à la Nile-Orléans, pour tous les points de l'Europe. 1er avril—6m

Pour New York directement.

Ligne des steamers Cromwell entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE des steamers suivants

KNICKERBOCKER,
NEW ORLEANS,
HUDSON,
CORTES.

Le steamer

CORTES,

Freeman, commandant

Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse Dimanche, 12 sept. à 8 h. A. M.

Passage .... $50.

Cette ligne prend du fret et donne des connaissements, pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.

Pour fret ou passage, s'adresser à
ALFRED MOULTON,
mai—1an Rue Carondelet, No 41.

POUR VERA CRUZ.

Tampico, Tuxpan, Campeche, Progreso, La Havane et New-York.

LIGNE de steamers de la malle, de New York, de la Havane et du Mexique.

La ligne est composée des steamers

CITY OF MEXICO.......Capt. W. B. Sherwood,
CITY OF MERIDA........Capt. J. W. Reynolds,
CITY OF HAVANA........Capt. T. J. Phillips

Le steamer

CITY OF MEXICO,

Commandant W. B. Sherwood,

partira de son quai, au pied de la rue Calliope for District, le SAMEDI, 18 septembre, à 8 h. du matin.

Passage pour Vera Cruz .... $60, en or.

F. ALEXANDRE & SONS,
33 Broadway, New York,

Pour fret ou passage, s'adresser à
J. M. WITHERSPOON, Agent.
Au No 60 de la rue Carondelet.

Le steamer CITY OF HAVANA suivra et partira le 9 octobre.
13 nov—1 an.

Philadelphie via la Havane.

PHILADELPHIA AND SOUTHERN Mail Steamship Company.

POUR PHILADELPHIE via la HAVANE. Transportant la malle des Etats-Unis.

JUNIATA, comm. J. W. Catherine, 1300 tonneaux
YAZOO, do. L. D. Barrett, 1400 tonneaux
C. W. LORD, do. L. Colton. 1000 tonneaux

Départ, SAMEDI, 11 septembre à 6 heur. P. M.

Le beau steamer de 1ère classe,

C. W. LORD,

Commandant L. Colton.

Partira de son quai, en face de la Place Jackson, ainsi qu'il est dit ci-dessus.

Passage pour la Havane (monnaie des E.-U.) .. $40
Passage pour Philadelphie 50
Billet donné à New-York pour tout le voyage .. 50

Pour frêt ou passage, s'adresser à
EDWARD A. YORKE, Agent,
4 nov—1 an. au coin des rues Carondelet et Gravier

DONATIEN AUGUSTIN,

Register in Bankruptcy,

Office Customhouse building, next to U. S. Courts' rooms.

Commissioned as Register by the Honorable Chief Justice of the U. S., since May 1868. Prepares with the greatest care, all bankruptcy schedules being assisted by Messrs. E. D. Lebreton and Wm. A. Wells, both most experienced bankruptcy clerks. Done at most moderate terms. Passports procured from Washington. Résidence No 188 Esplanade Street.

Rapport sur l'Etat

—DE LA—

BANQUE NATIONALE DE L'ETAT,

A la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, à la clôture des affaires du mercredi 30 juin 1875.

RESSOURCES.

Prêts et escomptes	$1,115,402 18
Bons des Etats-Unis pour garantir les billets en circulation	556,000 00
Autres actions, bons et hypothèques	35,718 45
Dû par des agents de réserve, approuvés	96,731 96
Dû par d'autres banques nationales	22,095 88
Dû par des banquiers et des banques de l'Etat	159,018
Propriétés foncières, mobilier et installations	139,718 10
Dépenses courantes et taxes payées	38,563 69
Primes payées	55,600 00
Echanges pour le Clearing House	$121,818 33
Billets d'autres banques nationales	36,802 00
Petite monnaie, (y compris les nickels)	2,875 79
Espèces	77,379 17
Billets Legal Tender	466,823 00
	$705,698
Fonds de rachat entre les mains du trésorier des Etats-Unis (5 pour cent du montant en circulation)	25,000 00
Dû par le trésorier des Etats-Unis (autre somme que le fonds de rachat de 5 pour cent)	4,000 00
Total	$2,996,545 95

PASSIF.

Capital payé	$500,000 00
Surplus	33,590 84
Autres profits non-partagés	87,474 50
Billets de banque nationale, non rachetés	500,000 00
Dividendes non payés	6,931 15
Dépôts individuels sujets à des chèques	$1,322,571 09
Certificats "demand" de dépôts	7,000 00
Chèques certifiés	12,850 56
Chèques du caissier, non-payés	100 00
	1,342,521 65
Dû à d'autres banques nationales	79,541 16
Dû à des banquiers et à des banques de l'Etat	91,486 85
Total	$2,996,545 95

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans.

Moi, CHAS. L. C. DUPUY, caissier de la banque ci-dessus nommée, déclare solennellement que je crois le tableau qui précède exact.

CHAS. L. C. DUPUY, Caissier.

Signé sous serment pardevant moi, ce 14me jour de juillet 1875.

THEO. GUYOL, notaire public.

Exact—Témoins:

G. A. WILLIAMS,
JOS. DUNBAR,
WM. G. VINCENT,
Directeurs.

CHEMINS DE FER.

Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas — Donaldsonville —

Le bateau à vapeur

FRANK MORGAN,

partira, du pied de la rue Bienville, JEUDI, 13 mai, et, ensuite, tous les jours, à 7:45 A. M. pour Westwego, avec les passagers pour toutes les stations du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas. Il sera de retour à 6 heures du soir.

On reçoit le fret, au même endroit, tous les jours, à 2 heures de l'après-midi, et il arrive à destination le lendemain matin.

Le bateau ci-dessus touchera à la rue Jackson pour les excursions du DIMANCHE.

Prix réduits et une heure et demie de plus données aux passagers qui vont et reviennent le même dimanche.

C. H. ALLEN, Directeur-général. C. E. PAYNE, Agent.
12mai—6m

Chemin de Fer Pontchartrain.

L'extrémité du chemin, en ville, est établie à "l'ancien dépôt", rue des Champs-Elysées, près la Levée—

Excursion au Lac—aller et retour, le même jour....25 cents. Pour les enfants au-dessous de 12 ans....10 cents.

Pour la station de Gentilly—15 cents pour aller et autant pour le retour—

Départs de la ville.		Départs du Lac.	
6 heures A. M.		7 heures A. M.	
7 ½		8 ½	
9		10	
10 ½		11 ½	P. M.
Midi		1 ½	
2	P. M.	2 ½	
3		3 ½	
4		4 ½	
5		5 ½	
6		6 ½	
7		7 ½	
8		8 ½	
9		9 ½	
10		10 ½	

Tous les Dimanches un train partira de la ville à 4 heures du matin.

Les dimanches un train partira toutes les demi heures, dès 2 heures de l'après-midi.

Les passagers qui désirent s'arrêter à Gentilly doivent en prévenir le conducteur avant le départ du train.

C. H. ALLEN,
5 mai— Surintendant-général.

THE MOBILE LINE.

On and after May 23, 1875,

Trains leave depot foot Canal street as follows

EXPRESS AND MAIL DAILY, at 8 a. m.
Coast accommodation, daily, except sunday, 3 15 p. m.

Through night express daily, at 4 40 p. m.

Arrive:
Express and Mail daily at 3 55 p. m.
Coast accommodation, daily, except sunday 10:05 a. m.

Through night Express, daily at 11:30 p. m. This is the only line running PULLMAN PALACE CARS to Louisville, Cincinnati, Lynchburg, Virginia Springs and Baltimore, without change.

Office corner Camp and Common Streets, opposite City Hotel.

D. B. ROBINSON,
25déc— Supt.

LIGNE DE MOBILE.

A partir du **23 Mai 1875.**

Les trains partiront du dépôt, au pied de la rue du Canal comme suit:

EXPRESS ET MALLE, TOUS LES JOURS, à 8 heures du matin.

Train d'agrément, tous les jours excepté le dimanche, à 3.15 p. m.

Express du soir tous les jours à 4 h. 40 m. de l'après midi.

Les trains arriveront à la Nouvelle-Orléans:

Express et malle, tous les jours, à 3 h. 55 m. de l'après-midi.

Train d'agrément, tous les jours, excepté le dimanche, à 10:05 a. m.

Express du soir, tous les jours à 11 heures et demie du soir.

C'est la seule qui ait des CHARS PULLMAN jusqu'à Louisville, Cincinnati, Lynchburg, les sources de la Virginie et Baltimore, sans aucun changement.

Bureau, coin Camp et Commune, vis-à-vis le City Hôtel.

D. B. ROBINSON,
25 déc— Surintendant.

Grand chemin de fer de la Nile-Orléans, St-Louis et Chicago.

Les trains partent et arrivent comme suit:
(Du dépôt, au pied de la rue Calliope.)
A partir du 28 décembre

DEPARTS.		ARRIVEES.	
Express	7:50 A. M.	Express	7:40 P. M.
Malle	5:50 P. M.	Malle	9:30 A. M.

CHARS DORTOIRS PULLMAN JUSQU'A ST LOUIS, CHICAGO ET LOUISVILLE.

Un seul changement de chars dortoirs jusqu'aux villes de l'Est.

Vente de billets et renseignements au No. 22 de la rue du Camp, coin Commune.

A. D. SHELDON, Agent.
E. D. FROST. Directeur-Général. 14 jv 75

New Orleans, St. Louis & Chicago R.R.Co. (Great Jackson Route.)

(From Calliope street Depot.)
From December 28—1874

DEPART.		ARRIVE.	
Express	7:50A. M.	Express	7:40 P. M.
Mail	5:50P. M.	Mail	9:30A. M.

PULLMAN PALACE SLEEPING CARS THROUGH TO ST. LOUIS CHICAGO, AND LOUISVILLE.

Only one change of sleeping cars to Eastern cities.

Tickets for sale and informations given at 22 Camp street, corner Common.

A. D. SHELDON, Agent.
E. D. FROST, General Manager. aug 14 75

GRAND CHEMIN DE FER DE LA Louisiane et du Texas, de Morgan.

Route de la malle des Etats-Unis entre la Nouvelle-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.

LE FERRY partira du pied de la rue Ste-Anne, tous les jours, à SEPT 12 HEURES A. M., et se reliera au CONVOI DES PASSAGERS qui part d'Alger à 8 heures A. M.

Le fret pour tous les points du Bayou Lafourche, entre Labadieville et Lockport, sera transporté aux taux de bateau à vapeur pour toute la route.

Le taux du fret, pour les points sur l'Atchafalaya et le Tèche, au-delà de Brashear, est réduit pour le moment. Des contrats spéciaux pour les marchandises expédiées pour les points de Texas, sur le Tèche et aux endroits où les vapeurs ne touchent pas. Pour renseignements s'adresser à A. Stephens, agent général, au pied de la rue Ste-Anne. Le fret pour tous les points doit être payé d'avance. Comme avantage spécial à nos clients réguliers, des taux spéciaux, sous forme de billets dits "commutation" seront accordés à ceux qui expédieront par ce chemin de fer.

Afin que le fret soit promptement expédié il doit être délivré avant 4 heures; le fret reçu après cette heure partira par le train suivant.

GEO. PANDELY,
Surintendant.

Pour fret ou passage s'adres au coin des rues Natchez et Magasin.

Il ne sera point reçu de fret après 5 heures.
2mai— CHS. A. WHITNEY CO., Agents.

Premier état annuel

—DE—

L'ATLAS INSURANCE COMPANY DE LA NOUVELLE-ORLEANS, LNE. Au No. 152 de la rue du Canal,

Le 18 décembre 1873.

Conformément aux réquisitions de sa charte, la compagnie publie l'état suivant:

Primes reçues dans la partie fractionnelle de l'année expirée le 31 décembre 1872.

Primes d'incendie	$52,641	
Primes de rivières	1,112 5	
Total des primes	$53,815 18	
En moins—primes non expédiées	35,876 79	
Montant net des primes	$17,928 38	
A déduire:		
Pertes par les incendies—payées	$ 226 53	
Dépenses générales, moins profits, pertes et intérêts	13,164 96	12,891
Montant réservé pour pertes non réglées		$5,546 60

L'ACTIF de la compagnie est comme suit:

Prêts sur hypothèques, premières hypothèques sur propriétés foncières non grevées valant $306,450	$151,238 60
Propriétés foncières appartenant à la compagnie	17,500 00
Prêt garanti par des actions	1,009 00
Actions appartenant à la compagnie	27,550 00
Bons des Etats-Unis	8,000 00
Effets à recevoir	3,236 56
d abétes surdem, d orts n 8 pour cent d'intérêt	19,350 0
intérêt	10,442 44
Primes en voie de recouvrement	27,480 58
Effets à recevoir pour primes	800 00
Dans la caisse de la banque et entre les mains du trésorier	13,419 79
Mobilier du bureau, coffre-fort, fournitures d'agence	3,048 75
Capital souscrit, en voie de règlement	69,451 50
	$355,942

PASSIF.

Capital, 4,153 2-3 actions, de $100, assurées à $75 l'action	$312,750
Montant réservé pour garantir surmontant tous les risques non expirés, formant 50 pour cent des primes non expirées	17,928 3
Primes non expirées, moins 50 pour cent réservé	17,928 40
Montant réservé pour perte non réglées	5,546 60
Salaires non payés	760 11
	$355,942 80

L'état qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la compagnie.

WM. H. STEVENSON, Président.
DOUGLAS WEST, Secrétaire P. F.

Signé, sous serment, pardevant moi, ce 5 1 jer A. D. 1874.

Mutual Aid and Benevolent Life Insurance ASSOCIATION OF LOUISIANA.

SIXIEME ETAT ANNUEL. Année expirée le 31 juillet 1874.

Montant reçu de membres assessés sur décès	$54,256	
Montant reçu, intérêt et dividendes	2,187 44	
Montant au crédit des profits et pertes	11,130 85	
		$67,554 34
Montant payé sur 26 décès	$45,450 00	
Annonces, Fournitures de Bureau, frais de Cour, de Poste Loyer et Salaires	10,679 28	$56,129 2
		$11,425 09

PASSIF.

Polices ass "A"	$5,802 25	
Polices ass "B"	4,276 17	$10,078 4

ACTIF.

En caisse	$2,255 56
Décès payés "non réclamé"	4,500 00
Chemin de fer de la Nile-Orléans et de Carrollton	7,640 00
Chemin de fer Canal et Claiborne	5,218 25
Banque d'Amérique	4,210 50
Banque Nationale Mutuelle	5,090 00
Dû sur assessements en voie de recouvrement	8,806 00
Meubles de Bureau	1,450 00
Effets et recevoir	1,35

ASSURANCES.

COMPAGNIE D'ASSURANCE

—DE LA—

Nouvelle-Orléans,

Au coin des rues Canal et Camp.

QUINZIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT à sa charte, la compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Primes (compagnie locale et agences) de l'année expirée le 31 décembre 1874.

Sur risques d'incendie	$485,120 58	
Sur risques de mer	88,982 63	
Sur risques de rivières	94,294	
		$668,497 21
En moins—réservé pour risques non expirés le 31 décembre 1874	166,601 53	
Primes remboursées	33,223 73	
		199,834 26
		$468,673 55
Plus intérêts		35,385 14
		$504,058 79

Compagnie locale et agences

A déduire, réassurances	$ 65,108 90	
Pertes par le feu $161,144 88		
Pertes sur mer... 57,432 43		
Pertes sur les rivières et dans l'intérieur ... 51,427 45		
	270	
Dépenses générales	55,250	
Taxes	19,430 0	
Commissions	25,550 9	
Réfraction (rebate)	31,494 30	
		476,856 08
Bénéfice net		$ 27,202 71

L'actif de la compagnie est comme suit:

En caisse	$ 65,050 39
Primes en voie de recouvrement	92,132 77
Garanties et billets hypothécaires	211,359 84
Effets à recevoir pour primes	12,431 04
Bonds de la ville et autres bonds	180,616 55
Actions de la Cie du Gaz et autres actions	74,409 50
Primes d'agences en voie de transmission	3,787 21
Dû par des compagnies d'assurances	7,250 61
Propriété foncière au coin des rues Canal et Camp	70,662 77
Autres propriétés foncières	70,532 64
Succursale, troisième district, prime en recouvrement	1,575 70
Compte suspendu	2,070 18
	756,560 68

PASSIF.

Capital	$500,000 00
Réserve pour risques non expirés le 31 décembre 1874	166,601 53
Intérêts et dividendes non recouvrés	6,737 15
Réclamations contre la compagnie	4,293 73
	$677,632
Surplus plus que suffisant pour couvrir la dépréciation	$ 80,928 27

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la compagnie.

J. TUYES, Président.
J. W. HINCKS, Secrétaire.

Signé, sous serment, pardevant moi, ce 15 janvier 1875.

JOHN LEMONNIER,
Troisième Justice de Paix de la paroisse d'Orléans.

Le 1er du courant, à une réunion des directeurs, il a été résolu de payer le dividende-intérêt semi-annuel de CINQ POUR CENT sur le capital, aux actionnaires ou à leurs ayant-cause, à dater du 1er février prochain.

J. W. HINCKS, Secrétaire.
Nouvelle-Orléans, 16 janvier 1875.

DIRECTORS.

W. B. SCHMIDT,	A. M. BICKHAM,
PLACIDE FORSTALL,	AD. SCHREIBER
H. GALLY,	JULES TUYES,
CHARLES LAFITTE,	W. A. BELL,
W. VAN BAMTHUYSEN,	D. FATJO,
EMILE BOUNY,	D. D. ROGERS.

17janv—

Second Etat de Situation

—DE LA—

CO AGNIE D'ASSURANCE DELTA DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Conformément aux clauses de sa Charte Compagnie publie l'état suivant:

Montant des primes reçues durant les quinze mois expirés le 31 décembre 1873, à savoir:

Sur risques de feu	$114,067 23	
Sur risques de mer	59,281 37	
Sur risques de rivières	29,566 93	
Total des primes	$202,000 53	
Moins primes rendues	2,154 77	
Primes acquises		$199,845 76
Déduit—Pertes par le feu	$46,106 64	
Pertes sur mer	42,115 79	
Pertes sur rivières	16,476 58	
	$102,886 37	
Réassurances	21,916 78	
Réfactions (rebate)	9,563 07	
Taxes	7,480 98	
Loyer	3,750 00	
Dépenses, et profits et pertes	26,514 19	
		$182,224
Réservé pour primes non-terminées		$17,620 86

La Compagnie possède l'ACTIF suivant:

Capital en Stock-notes	0
Comptant	42,638 0
Comptes en voie de collection	13,860 3
Billets recevables	78,926
Prêts sur garanties	30,000 00
Prêts sur hypothèques	41,346 38
Stocks et Bons	5,870 00
Installations de bureaux et meubles	2,000 00
En mains d'agents en Europe, etc	6,125 43
	$226,517
Moins intérêts non-payés et dividendes	2,196
	$224,320 86

Copie correcte transcrite des livres de la Compagnie.

E. GANUCHEAU, Vice-Président.
L. W. BAQUIE, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermenté et signé pardevant moi, ce 20me jour janvier 1874.

E. BOUNY, Notaire public.

Directeurs (Trustees) élus pour servir en 1874:

A. Baldwin,	S. Henderson,	G. P. Blancan
A. Tertrou,	O. Bercier,	G. J. Leeds,
A. M. Fortier,	F. Laborde,	T. L. Airey,
R. Huft,	J. Brunaso,	M. Keiffer,
A. Hirsch,	R. K. Bryant,	O. Hopkins,
H. Kern,	W. B. Conger,	A. Palacio,
H. Beer	R. De Gas,	E. Ganucheau.
J. B. Camors.	W. A. Bell	H. Roos.

Mechanics' and Traders INSURANCE COMPANY.

Au No 14 de la rue Carondelet.

QUATRIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant:

Primes de l'année expirée le 31 août 1873.

Primes sur l'incendie	$129,031 46	
Primes de mer	24,310 02	
Primes de rivières	5,867 57	
Primes sur les risques, non expirées le 31 août 1872	42,000 00	
Total		$201,209 0
A déduire primes non expirées et primes remboursées dans l'année		50,125 43
		$211,083 63
Pertes payées dans l'année:		
Sur les risques d'incendie	$64,817 28	
Sur les risques de mer	17,695 81	
Sur les risques de rivières	18,231 71	100,544 23
		$110,239 41
En moins,		
Réfaction (rebate), 15 pour cent	$6,562	
Réassurances	15,522 4	
Dépenses, taxe, licence, intérêt	3,446 20	
Réservé pour pertes non réglées	20,000 00	48,341 84
Bénéfice net		$61,597 57

L'actif de la Compagnie est comme suit:

En caisse	$50,716 26
Effets à recevoir pour primes et prêts, garantis	264,047 36
Primes en voie de recouvrement	421 9
100 actions de bons, actions, etc., de banques compagnies d'assurances, etc	3,255 63
Propriété foncière	4,557 63
Billets d'actions (stock notes)	262,228 50
	$582,355 17

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

LLOYD R. COLEMAN, Président.
JAMES A. WHITE, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Ville de la Nile-Orléans.

Assermenté et signé pardevant moi, soussigné, notaire public, le 20 septembre 1873.

CHAS. A. AUDRY, Notaire Public.

Les Directeurs ont déclaré:

Intérêt sur le capital payé.........10 pour cent
Dividende sur le susdit.........5
Dividende sur primes remboursées...15

Le tout sera porté au crédit des billets d'actions (stock notes) et il sera émis des certificats pour les dits dividendes à dater du lundi, 20 octobre prochain.

DIRECTEURS.

C. W. Allen,	C. A. Green
A. J. Aiken,	I. L. Hass,
J. A. Braselman,	Col. T. H. Hunt,
W. T. Blakemore	J. D. Hill,
L. Bloom,	Jas. S. Lanphier,
Sam. Boyd,	Robert L. Moore,
O. H. G. Brown,	John Myers,
John D. Cobb,	H. J. Mullan,
Geo. W. Church,	Edward Naile,
J. R. Campbell,	G. W. Sentell,
Lloyd R. Coleman.	W. R. Thompson.

GEO. MERZ,

BRASSERIE DU VIEUX CANAL,

Angle Toulouse et Villeré, Nile-Orléans.

PAR suite de la demande toujours croissante de sa BIERE et de son ALE, j'ai placé, pour les marchands et les familles, une boîte d'ordres à l'entrée de la Bourse des Marchands, Passage de la Bourse, à côté des bureaux de MM. C. E. Girardey. Les ordres qu'on y déposera seront exécutés le jour même.

ASSURANCES.

VINGT-DEUXIEME ETAT ANNUEL

—DU—

Home Mutual Insurance Company DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

CONFORMÉMENT aux clauses de sa Charte la Compagnie publie l'état suivant pour l'année expirée le 31 décembre 1873:

Primes reçues durant l'année terminée le 31 décembre 1873, y compris les Risques non terminés de 1872		$183,083
Primes sur les Risques de feu	$120,490 15	
Primes sur les Risques de rivières	22,311 46	
Primes sur les Risques de mer	28,721 13	
Moins les primes rendues	3,727 65	
Moins les primes sur Risques non terminés en 1873	30,687 60	34,414
Primes nette pour l'année 1873		$148,608 14
Déficit pour l'année 1873		38,246 36
		$186,854 80
Pertes payées durant la même période—		
Sur les Risques de feu	$80,867	
Sur les Risques des rivières	10,7	
Sur les Risques de mer	25,726 63	
		7,491 84
Réassurances		,923 63
Taxes		
Réfaction au lieu de scrip	18,864 81	
Dépenses et Profits et Pertes, moins le compte de loyer	36,737 98	
Intérêt dû sur les Scrips non encore payés	4,809	
	$54,965 36	
Moins escompte et intérêts	25,612 43	29,373
		$154,864
Pertes non réglées		38,30
		$186,86

La Compagnie possède l'Actif suivant:

En caisse $29,406 84	
Effets à recevoir sur prêts et sur gages	
Effets à recevoir sur Primes	
	$82,573 36
Effets à recevoir en voie de recouvrement	51,068 81
Propriété foncière	50,000 00
Bons de l'Etat de la Louisiane et de la ville de la Nouvelle-Orléans	296,546 09
Actions de Banques	44,200 00
Actions de la Compagnie Vallette Dry Dock	4,000 00
Actions du Harbor Protection Company	995 15
Bons de la Grand' Loge des Maçons Libres et Acceptés	3,000
Bons I. O. des O. F. Hall Association	5,00
Actions de Compagnie d'assurance	3,33
Bons du Mechanics' and Agricultural Fair Association	1,
Compte suspendu de Bons et d'Actions	246,156 00

L'état suivant est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

A. BROTHER, Président.
A. W. HUNTER, Secrétaire.

Assermenté et signé pardevant moi, notaire soussigné, ce seizième jour de janvier, A. D. 1874 comme l'attestent ma signature et le sceau.

ANDREW HERO,
17 janv—1m Notaire Public.

Association d'Assurances

—DE LA—

NOUVELLE-ORLEANS,

Bureaux, 102 rue du Canal.

CINQUIEME ETAT ANNUEL.

Nouvelle-Orléans, le 14 janvier 1875.

CONFORMÉMENT à sa Charte, l'Association d'Assurances de la Nouvelle-Orléans, publie l'état suivant de ses affaires, pour l'année expirée le 31 décembre 1874:

Primes sur les risques de feu	$429,806 17	
Primes sur les risques de mer	60,238 12	
Primes sur les risques de rivières	32,506 24	
Total		$522,551
En moins:		
Primes sur risques non expirés	$122,724 24	
Primes remboursées	2,377 32	$126,101 56
Primes nettes acquises		$396,549
A ajouter:		
Intérêts	16,248 27	
Profits et pertes	4,031 44	
Primes sur l'or	816 18	21,095
		$417,645
Pertes payées sur les risques de feu $145,170 18		
Pertes payées sur les risques de mer	$4,964 78	
Pertes payées sur les risques de rivières	13,429 28	
Pertes en litige	8,512 00	
Pertes non-ajustées et ajustées et non échues	12,129 53	11,505 89
Réassurances		11,839 62
Réfaction (rebate)		25,986 47
Commissions d'agences		21,904 62
Dépenses d'agences		5,010 22
Licence		1,000 00
Dépenses de bureau		26,523 17
Dépenses casuelles, bureau des assureurs, etc		9,222 39
Frais de Cours et d'avocats		123 21 326,186
Bénéfice net		$91,479 29

ACTIF.

En caisse:		
Dépôt au Germania Natl. Bk	$75,987 24	
" Louisiana Natl. Bk	5,441 19	
En mains d'agents aux E. U. et en Europe	29,775 64	
Dépôt dans le N. O. National Banking Asso. $92,903 42, évalué	28,000 00	
Effets à recevoir pour primes	12,081 07	
Prêts sur hypothèques	147,542 28	
Prêts sur nantissements	20,733 19	
Effets à recevoir	19,613 29	
Bons	82,413 88	
Actions	35,556 78	
Primes en voie de recouvrement	49,459 82	
Propriété foncière	5,135 64	
Propriété mobilière	25,000 00	
Dû par divers	6,697 77	494,436

PASSIF.

Capital payé en plein, (actions de $30)	257,580 00	
Dividendes d'intérêt de 1872 et 1873 non-réclamés	2,012 50	
Primes sur risques non terminées	123,724 24	
Pertes non réglées	17,941 55	
Dû à divers	701 21	402,959 50
Surplus		$91,479

Le tableau qui précède est une copie exacte de livres de l'Association d'Assurances de la Nouvelle-Orléans.

G. LANAUX, Secrétaire. M. MUSSON, Président

Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermenté et signé devant moi, notaire public, ce douzième jour de Janvier 1875.

G. LEGARDEUR, JR., Notaire Public.

A une réunion spéciale de la Direction, qui a eu lieu le 11 Janvier 1875, il a été résolu de payer sur demande les Dividendes suivants:

1o Un Dividende d'intérêt de dix pour cent pour l'année expirée le 31 décembre 1874 sur le Capital de $30 par action:

2o Un Dividende, au Comptant de quinze pour cent aux actionnaires sur le montant net de leurs primes acquises et participantes pour l'année expirée le 31 décembre 1874, en sus de la Réfaction (rebate) de 15 ojo, ou dividende par anticipation, déjà reçu par les dites actionnaires sur le montant brut de leurs primes;

De porter au Fonds de Réserve la somme de $11,029 06 à investir en sécurités du gouvernement des Etats-Unis, conformément aux articles III et V de la Charte amendée,

G. LANAUX, Secrétaire. M. MUSSON, Président

DIRECTEURS:

L. J. WEBSTER,	A. J. GOMILA,
ABE HIRSCH,	JOHN LEISY,
J. B. CAMORS,	E. F. GOLSAN,
L. K. SMALL,	J. PLAISENT,
LOUIS SCHNEIDER,	HEN. ABRAHA
PIERRE LANAUX,	M. MUSSON,

14 janv—1m

ETAT DE LA Banque Nationale Mutuelle DE LA NOUVELLE-ORLEANS,

A la clôture des affaires, le 9 Janvier 1874.

ACTIF:

Prêts et escomptes	$656,684 81
Bonds des Etats-Unis	466,000 00
Primes sur Bonds des Etats-Unis et sur or	73,755 49
Diverses actions	17,773 56
Dû par Banques et Banquiers	9,209 27
Propriétés foncières, meubles et installations	58, 5 86
Dépenses courantes	5 79
Billets du Trésor (Legal Tenders)	$222,000 00
Billets de Banques Nationales	11,690 56
Or	14,606 36
Chèques sur banques locales payables en currency	190,303 88 438,598 80
	$1,667,232 37

PASSIF:

Capital payé	$800,000 00
Surplus	24,315 18
Circulation	419,000
Dépôts	734,566 56
Chèques du caissier	1,387 77
Escomptes, Intérêt et Change	676 35
Dû à Banques et Banquiers	1,668 33
Dividendes non-réclamés	871 00
	$1,667,232

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun.

CAPITAL PAYE $500,000

EXTRAIT DU DIX-NEUVIEME ETAT ANNUEL—1874.

Montant net des primes, escompte et intérêt		$234,676
Pertes, dépenses, taxes	$196,888 76	
Bonds en réserve, $10,000 et dividende sur le capital, 10 pour cent	59,626 54	
		255,815 30
Bénéfice net		$78,861 17
Actif de la compagnie—VALEUR AU COMPTANT SUR LE MARCHE		
Actions, bons, prêts et effets à recevoir		$409,870 06
En caisse et primes en voie de recouvrement		129,775 71
		$539,645 77

Dividende payé sur actions, DIX POUR CENT par an, et sur les polices participantes VINGT-CINQ POUR CENT, payable comptant.

Cette ancienne et excellente Compagnie émet des polices sur les risques de feu, de rivières et de mer aux conditions les plus avantageuses. Les pertes sont réglées promptement, à des conditions libérales, aux bureaux de la compagnie, No 81 de la rue du Camp, coin Commercial Alley.

JAMES I. DAY, Président,
HORACE CARPENTER, Secrétaire.

—Directeurs pour 1875—

JNO. G. GAINES,	JAS. I. DAY,
E. J. HART,	LIONEL C. LEVY,
HENRY RENSHAW,	EMORY CLAPP
HUGH WILSON,	JAMES BYRNES,
R. BISOOE,	J. L. HARRIS,
A. BALDWIN,	W. B. SCHMIDT,
CHAS. MACREADY,	L. ALCUS,
W. E. SEYMOUR,	ISAAC L. HAAS,
RICHARD FLOWER,	SCOTT MCGEHEE,
J. WEIS,	GEO. JONAS,
R. W. TAYLOR,	D. FATJO,
J. C. MORRIS,	T. L. AIREY,

mars—au 1er janvier.

Compagnie d'Assurance de l'Union DE LA NILE-ORLEANS.

DIX-HUITIEME ETAT

De situation annuel de la Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nile-Orléans, publié conformément à la loi et à la charte de la dite Compagnie.

Montant des primes reçues pendant l'année expirée le 30 avril 1875.

Primes d'incendie	$90,384 55	
Primes sur les rivières	13,066 58	
Primes maritimes	9,042 22	
	112,493 35	
Moins, primes remboursées	2,425 69	
	$110,067 73	
Pertes payées dans l'année—		
Pertes par l'incendie	$22,189 66	
Pertes sur les rivières	16,422 12	
Pertes sur mer	816 17	
	$39,427 94	
Réassurances	4,589 51	
Loyer	2,500 00	
Taxes	3,350 35	
Réfaction (rebate)	10,277 96	
Dépenses, moins l'escompte et l'intérêt	6,487 30	
Réservé pour risques non terminés	27,171 00	93,804 35
		16,263 38

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Prêts garantis par nantissement	5,739 67
Prêts garantis par hypothèque	21,006 12
Effets à recevoir pour primes	12,460 98
Actions, bons et autres obligations	142,596 83
Propriété foncière	5,447 24
Primes en voie de recouvrement	12,100 69
En caisse	27,082 54
	$245,424 38

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

A. CHIAPELLA, Président
J. M. CRAWFORD, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, ville de la Nile-Orléans.

Signé, soussermenté, pardevant moi ce huitième jour du mois de mai 1875.

JAS. FAHEY, Notaire Public.

Le Conseil de Direction a déclaré un dividende de cinq piastres par action, payable à partir de mardi, 11 mai.

mai—10t.

Commercial Insurance Company of New Orleans.

120.....RUE DE LA COMMUNE.....120

NEUVIEME ETAT ANNUEL.

Conformément aux réquisitions de sa charte la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Primes de l'année expirée le 31 mars 1875

Feu	$60,583 60	
Mer	13,839 20	
Rivières	59,181 23	$132,604 12
Plus—risques non expirés le 31 mars 1875		15,745 00
		148,349 12
Moins—primes non expirées le 31 mars 1875		17,200 00
Montant net des primes		$132,149
Perte par le feu	$9,619 84	
Pertes sur les rivières	$3,541 35	$43,161 19
Réfaction (rebate)		25,334 23
Réassurances		6,699 08
Primes remboursées		1,325 10
Taxes		14,211 50
Casuel		3,170 42
Loyers		6,588 38
Dépenses		15,408 48
		$117,898 38
Moins Intérêts profits et pertes	20,192 18	$97,70
Bénéfice net		$34,

ACTIF.

Effets à recevoir	$226,984 43
Mobilier	4,933 93
Actions du Harbor boat	850 00
Bons de la Ville	1,320 00
Actions de la banque de l'Etat	3,600 00
Comptes pour recouvrements net	14,622 51
En caisse	95,100 00
	$347,412 86

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

Nouvelle-Orléans, 31 mars 1875.

J. H. OGLESBY, Président
WALTER HUNTINGTON, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Signé sous serment pardevant moi, ce 12 avril 1875.

E. J. IVY, Notaire Public.

Nouvelle-Orléans, 12 avril 1875.

Aujourd'hui, à une réunion des Directeurs, il a été résolu qu'un dividende de DIX POUR CENT sur le capital de la compagnie est déclaré payable sur demande. 15 avril—1m

La Compagnie d'Assurance TEUTONIA

Au No 111 de la rue Gravier.

—Assure contre—

LES RISQUES D'INCENDIE, DE MER ET DE RIVIERES,

Aux plus Bas Taux du Tarif.

A. EIMER BADER, Président.
CHAS. ENGSFELD, Vice-Président.
GEO. STROMEYER, Secrétaire.

Première Année Fiscale.

Primes reçues	$167,126 71
Pertes par incendies sur mer et rivières payées	$24,647 69
Réassurances, refactions (rebate), dépenses, etc	
	124,881 8
	$32,114 1
Total de l'Actif	$794,813 1

DECLARE:

Intérêt sur le Capital payé, 10 pour cent.
Dividende sur le Capital payé, 5 pour cent.
Dividende sur Primes payées, 15 pour cent.

DIRECTEURS:

Henry Abraham,	S. Katz,	Louis Schneider
A. Eimé Bader,	Jos. Keller,	W. E. Schmidt,
N. A. Baumgar.	Th. Lilienthal,	R. Sieg,
das,	F. F. Del Bondio,	C. H. Miller,
Isaac Scherck,	H. Eicke,	S. J. Nastia,
J. N. Schwarz,	Chas. Engsfeld,	H. Pohlman,
Louis Schwarz,	M. Frank,	F. Rickert,
K. Weissenbach,	H. R. Gogreve,	F. Roder,
E. Wildermann		Moss—

L'Union Française.

A l'élection générale, tenue le 10 décembre dernier, les personnes suivantes ont été nommées membres du Conseil de Direction pour l'année courante.

Messieurs:

L. Breton	Alph. Wals	E. Larne
A. Fas	V. Nippert	F. Leloy
A. Granger	J. G. Spor	V. Maignan
J. B. Seguin	E. Scheidecker	P. Maliard
J. B. Mondiegt	M. Bochet	P. Tiané, jr
H. Salomon	R. Saloy	Ch. Frantz
L. Grand	A. Bonnet	Ch. Lecomte
J. J. Reiss	J. Anglade	M. Leblond

et à une assemblée de la Direction ont été nommés:

MM. L. BRETON—Président honoraire,
E. LARUE—Président,
A. FAS—Vice-Président,
A. GRANGER—Vice-Président
J. B. SEGUIN—Trésorier
J. B. MONDIEGT—Secrétaire

Par ordre de la direction,
J. B. MONDIEGT, Secrétaire.

Nouvelle-Orléans, 11 janvier 1875.

ASSURANCES,

Compagnie d'Assurance Mutuelle —DES— Marchands de la Nlle-Orléans.

104..........rue du Canal..........10

VINGT-ET-UNIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT aux réquisitions de Charte, la Compagnie publie l'état suivant: Primes reçues dans l'année expirée le 31 a 1875, y compris les risques non expirées de née précédente:

Sur risques de feu	$569,621
Sur risques de mer	62,556 10
Sur risques de rivières	55,983 08
Total des primes	$678,160 23
En moins, primes non expirées	121,463 00
Profit net sur les primes le 31 mai 1875	$556,692 23
Pertes payées—	
Sur risques d'incendie	$257,344 41
Sur risques de mer	47,782 44
Sur risques de rivières	22,344 65
	$327,476 90
Taxes	25,609 48
Réassurances et primes remboursées	28,849 72
Dépenses et quinze pour cent refaction moins intérêt	54,930 07
	$454,266 67
Profit	$102,441 56

L'Actif de la Compagnie est comme suit:

Propriétés foncières	$282,814 42
Bons de la ville	214,110 60
Actions de banques, chemin de fer et autres	71,611 50
Billets garantis par hypothèque et gages	327,279
Effets à recevoir	84,917
Primes en voie de recouvrement	94,404
Bons de l'Etat	650
Actions d'assurance	19,124
Actions du Valette Dry Dock Comp.	10,400 00
Bons hypothécaires du Turner's Association	2000 00
Bons hypothécaires du Odd Fellow's Hall	4000 00
En caisse	10,587 28
	$1,122,899 56

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

PAUL FOURCHY, Président,
W. NOTT, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE. Paroisse d'Orléans. Ville de la Nouvelle-Orléans.

Signé sous serment, par devant moi le 15 juin 1875.

JAMES FAHEY, Notaire public.

A un meeting du Bureau des Directeurs tenu le 14 juin 1875, il a été résolu de payer aux Actionnaires, sur demande, un intérêt de 10 pour cent pour l'année sur leurs actions.

DIRECTEURS:

P. Maspero,	Ed. Toby,
D. Fatjo,	P. Fourchy,
S. Z. Relf,	M. W. Smith,
L. F. Generes	J. J. Fernandez
D. A. Chaffraix,	J. M. Allen,
	Chas. Lafitte.

18juin—1an

VINGT-SIXIEME ETAT ANNUEL —DE LA—

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Crescent.

23 Mai 1875.

LES Directeurs, conformément à la Charte amendée, soumettent l'état suivant des affaires de la Compagnie, à la date du 30 avril 1875.

Primes d'incendie	$201,306 60
Primes de mer	42,344 83
Primes des rivières	112,114 32—$355,767 75
Montant des primes, moins la réassurance et les primes remboursées	276,1 7
Pertes payées et évaluées comprenant tout ce qui est connu et non payé—	
Sur risques d'incendie	$69,347 66
Sur risques de mer	15,447 32
Sur risques de rivières	55,555 91—$140,348 :9
Taxes, escompte au lieu de participation, moins intérêts, escomptes, &c.	73,705 23—214,054 22
Laissant (après paiement de 10 pour cent sur le capital)	$62,135 12
L'actif de la compagnie est comme suit:	
Effets à recevoir	$44,674 01
Prêts sur bons et hypothèques	55,945 33—$99,617
Prêts sur actions, sur demande	27,476
Argent en banque	63,069 99—200,043 54
Propriétés foncières	11,729 42
Bons de la ville, actions de banques et autres	15,201
Primes en voie de recouvrement, comptes d'affaires en suspens, &c.	27,114 11
Total de l'actif	$618,941 21

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

THOS. A. ADAMS, Président.
HENRY V. OGDEN, secrétaire.

Signé sous serment devant moi, ce 25 mai 1875.

WM. H. HOLMES, Seconde Justice de paix, Paroisse d'Orléans, Lne.

Les Directeurs ont résolu qu'après le paiement de l'intérêt annuel de dix pour cent sur le capital de cette Compagnie, un dividende de TRENTE POUR CENT sera payé en ARGENT, à partir du 14 juin prochain, aux personnes qui assurent dans la Compagnie et qui ont droit au dit dividende.

DIRECTEURS.

Thomas A. Adams,	Sm'l B. Newman,
Sam'l H. Kennedy,	C. T. Buddecke,
John Phelps,	Adam Thompson,
Henry Abraham	P. N. Strong,
Victor Meyer,	Joseph Bowling,
Edward J. Gay,	John M. Sandidge
Simon Hernsheim,	Simon Forcheimer,
Joseph B Wolfe,	R. B. Post,
Edward Pusbury,	John E. King,
Fred'k Camerden	J. L. Harris,
Andrew Stewart,	Joseph Stone,
George Martin,	Alfred Moulton,
L. C. Jurey,	Edward Naile,
George W. Sental,	A. Levi.

2mai—

RAPPORT SUR L'ETAT DE LA

Banque Nationale Mutuelle de la Nlle-Orléans,

la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, clôture des affaires du vendredi, 27 Février 7

RESSOURCES.

Prêts et Escomptes	$ 642,281
Tiré au delà des dépots	
Bons des Etats-Unis pour garantir la circulation	406,000
Autres actions, bons et hypothèques	17,772
Dû par des agents de rachat et de réserve	36,111 5
Dû par des banquiers et des banques de l'Etat	5,519
Local de la banque	7,902
Autres Propriétés foncières	3,721
Mobiliers et installations	15,062
Dépenses, Courantes	6,972
Taxes payés	4,744
Primes	72,414
Echanges pour le Clearing House	57,973
Billets d'autres Banques Nationales	11,570 0
Petite Monnaie Courante, y compris les Nickels	1,671 91
Espèces	18,196 77
Billets Legal Tender	254,000 00
	$1,604,721 13

PASSIFS.

Capital payé	$ 500,000 0
Surplus	11,262
Escompte	5,656
Change	3,698 97
Intérêt	1,317 97
Circulation Nationale non rachetée	419,000 00
Dividendes non payés	722 2
Dépots individuels	657,915
Chèques Certifiés	7,515 02
Dû à des Banques Nationales	1,563
Dû à des Banquiers à des Banques de l'Etat	973
	$1,604,721

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans.

Moi, Joseph Michel, Caissier de la Banque Nationale Mutuelle de la Nouvelle-Orléans, jure solennellement que je crois le tableau qui précède est exact.

JOSEPH MITCHELL, Caissier.

Signé sous serment, par devant moi, ce 3 Mai 1874. JULES MOSSY, N. P.

Exact

P. POURSINE,
E. S. KERR
A. WI R

BILAN —DE LA— BANQUE GERMANIA NATIONALE A LA NOUVELLE-ORLEANS DANS L'ETAT DE LA LOUISIANE. A la clôture des affaires du 2 octobre 1874

RESSOURCES:

Prêts et escomptes	$753,975 87
Tiré en sus	4,242 5
Bons des Etats Unis pour garantir la circulation	300,000
Bons des Etats-Unis en caisse	100,000 00
Autres actions et Bons	25,035 50
Dû par des agents de réserve et de rachat	50,627
Dû par d'autres banques nationales	7,146 3
Dû par des banques et des banquiers de l'Etat	1,251
Propriété foncière, mobilier et installations	5,900 87
Dépenses courantes et taxes payées	11,163 2
Primes payées	40,000 0
Echanges pour le Clearing House	104,213 88
Billets d'autres banques nationales	8,978 00
Petite monnaie (y compris les nickels)	641 6
Espèces	27,674
Billets Legal Tender	210,110
Total	$1,691,400

PASSIF:

Capital payé	$300,000
Surplus	27,000
Autres profits non partagés	37,028
Billets de banques non rachetées	259,996
Dividends non payés	340 0
Dépots individuels	$638,591 79
Certificats de dépots, payables sur demande	500 00
Chèques certifiés	11,912
Chèques de caissiers non payés	24,327 —1,026,142 23
Dû à d'autres banques nationales	12,885 27
Dû à des banques et des banquiers de l'Etat	3,699 63
Total	$1,691,440 84

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans.

Moi, Hermann Roehl, caissier de cette banque déclare solennellement que je crois le susdit tableau exact.

HERM. ROEHL, caissier

Signé sous serment, pardevant moi, ce 5 octobre 1874.

JOS. COHN, Notaire Public.

Exact—Témoins:

T. PRUDHOMME,
L. F. CAIN,
E. GOGREVE